



RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES  
 110, rue Sainte-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
 Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060  
 Courriel : RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca  
 ARC Numéro d'agrément : 1203231 RRQ Numéro d'enregistrement : 38001

**Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a ou 146.3(2)e de la Loi de l'impôt sur le revenu**

**PARTIE 1 – RENTIER**

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom et initiales \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

**SECTION A – Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR**

- Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) \_\_\_\_\_  
 Numéro et nom du régime individuel \_\_\_\_\_
- Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) \_\_\_\_\_  
 Numéro et nom du fonds individuel \_\_\_\_\_

Nom de l'émetteur du REER ou du FERR \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

**SECTION B – Montant à transférer**

Veillez noter que le Régime n'accepte pas les transferts de REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé ou les transferts d'un FERR qui comprend des montants transférés d'un REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé sauf si le dernier versement a été fait il y a au moins 3 ans. Plus précisément, à partir du dernier versement de l'époux(se) ou du conjoint(e) de fait, vous devez avoir vu passer trois fois la date du 31 décembre au calendrier avant de pouvoir faire le transfert.

- Je demande le transfert en argent :  de tous les biens,  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$
- Je demande le transfert en argent (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) :  
 de tous les biens ou  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A.

**SECTION C – Identification du RPA auquel les fonds sont transférés**

Je demande le transfert du REER ou du FERR mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) Numéro d'agrément : 1203231

Nom de l'administrateur du RPA : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes Adresse : 110, rue Ste-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6

Date \_\_\_\_\_ Signature du rentier \_\_\_\_\_

**PARTIE 2 – CESSIONNAIRE**

- Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du participant du régime mentionné à la section C de la partie 1
- Le régime est agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nom du cessionnaire : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 3 – CÉDANT (N'émettez pas de feuillet T4RSP ni de feuillet T4RIF pour le montant transféré.)**

Veillez, s.v.p., émettre le chèque au nom de Desjardins Sécurité financière et y inscrire le nom du rentier.  
 Faire parvenir le chèque et le formulaire à l'attention du Comité de retraite du RRFS-GCF à l'adresse ci-dessus.

- Nous avons transféré \_\_\_\_\_ \$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie 1 au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.
- Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la Loi ?  Oui  Non  Sans objet
- L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REÉR?  Oui  Non  Sans objet
- Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REÉR auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé?  Oui  Non  Sans objet

Époux ou conjoint de fait \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les \_\_\_\_\_ \$ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) \_\_\_\_\_.  
 Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés.  Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant \_\_\_\_\_

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 4 – RÉCEPTION PAR LE CESSIONNAIRE (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)**

Nous avons reçu \_\_\_\_\_ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie 1 et, s'il y a lieu, de la partie 3.

Nom du cessionnaire : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES  
 110, rue Sainte-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
 Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060  
 Courriel : RRFSGCF@relais-femmes.qc.ca  
 ARC Numéro d'agrément : 1203231 RRQ Numéro d'enregistrement : 38001

**Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a ou 146.3(2)e de la Loi de l'impôt sur le revenu**

**PARTIE 1 – RENTIER**

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom et initiales \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

**SECTION A – Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR**

- Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) \_\_\_\_\_  
 Numéro et nom du régime individuel \_\_\_\_\_
- Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) \_\_\_\_\_  
 Numéro et nom du fonds individuel \_\_\_\_\_

Nom de l'émetteur du REER ou du FERR \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

**SECTION B – Montant à transférer**

Veillez noter que le Régime n'accepte pas les transferts de REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé ou les transferts d'un FERR qui comprend des montants transférés d'un REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé sauf si le dernier versement a été fait il y a au moins 3 ans. Plus précisément, à partir du dernier versement de l'époux(se) ou du conjoint(e) de fait, vous devez avoir vu passer trois fois la date du 31 décembre au calendrier avant de pouvoir faire le transfert.

- Je demande le transfert en argent :  de tous les biens,  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$
- Je demande le transfert en argent (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) :  
 de tous les biens ou  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A.

**SECTION C – Identification du RPA auquel les fonds sont transférés**

Je demande le transfert du REER ou du FERR mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) Numéro d'agrément : 1203231

Nom de l'administrateur du RPA : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes Adresse : 110, rue Ste-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6

Date \_\_\_\_\_ Signature du rentier \_\_\_\_\_

**PARTIE 2 – CESSIONNAIRE**

- Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du participant du régime mentionné à la section C de la partie 1
- Le régime est agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nom du cessionnaire : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 3 – CÉDANT (N'émettez pas de feuillet T4RSP ni de feuillet T4RIF pour le montant transféré.)**

Veillez, s.v.p., émettre le chèque au nom de Desjardins Sécurité financière et y inscrire le nom du rentier.  
 Faire parvenir le chèque et le formulaire à l'attention du Comité de retraite du RRFS-GCF à l'adresse ci-dessus.

- Nous avons transféré \_\_\_\_\_ \$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie 1 au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.
- Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la Loi ?  Oui  Non  Sans objet
- L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REÉR?  Oui  Non  Sans objet
- Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REÉR auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé?  Oui  Non  Sans objet

Époux ou conjoint de fait \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les \_\_\_\_\_ \$ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) \_\_\_\_\_.  
 Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés.  Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant \_\_\_\_\_

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 4 – RÉCEPTION PAR LE CESSIONNAIRE (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)**

Nous avons reçu \_\_\_\_\_ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie 1 et, s'il y a lieu, de la partie 3.

Nom du cessionnaire : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES  
110, rue Sainte-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060  
Courriel : RRFSGCF@relais-femmes.qc.ca  
ARC Numéro d'agrément : 1203231 RRQ Numéro d'enregistrement : 38001

**Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a  
ou 146.3(2)e) de la Loi de l'impôt sur le revenu**

**PARTIE 1 – RENTIER**

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom et initiales \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

**SECTION A – Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR**

- Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) \_\_\_\_\_  
Numéro et nom du régime individuel \_\_\_\_\_
- Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) \_\_\_\_\_  
Numéro et nom du fonds individuel \_\_\_\_\_

Nom de l'émetteur du REER ou du FERR \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

**SECTION B – Montant à transférer**

Veillez noter que le Régime n'accepte pas les transferts de REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé ou les transferts d'un FERR qui comprend des montants transférés d'un REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé sauf si le dernier versement a été fait il y a au moins 3 ans. Plus précisément, à partir du dernier versement de l'époux(se) ou du conjoint(e) de fait, vous devez avoir vu passer trois fois la date du 31 décembre au calendrier avant de pouvoir faire le transfert.

- Je demande le transfert en argent :  de tous les biens,  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$
- Je demande le transfert en argent (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) :  
 de tous les biens ou  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A.

**SECTION C – Identification du RPA auquel les fonds sont transférés**

Je demande le transfert du REER ou du FERR mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au  
**Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) Numéro d'agrément : 1203231**

Nom de l'administrateur du RPA : **Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes** Adresse : **110, rue Ste-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6**

Date \_\_\_\_\_ Signature du rentier \_\_\_\_\_

**PARTIE 2 – CESSIONNAIRE**

- Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du participant du régime mentionné à la section C de la partie 1
- Le régime est agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nom du cessionnaire : **Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes**

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 3 – CÉDANT (N'émettez pas de feuillet T4RSP ni de feuillet T4RIF pour le montant transféré.)**

**Veillez, s.v.p., émettre le chèque au nom de Desjardins Sécurité financière et y inscrire le nom du rentier.  
Faire parvenir le chèque et le formulaire à l'attention du Comité de retraite du RRFS-GCF à l'adresse ci-dessus.**

1. Nous avons transféré \_\_\_\_\_ \$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie 1 au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.
2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la Loi ?  Oui  Non  Sans objet
3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REÉR?  Oui  Non  Sans objet
4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REÉR auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé?  Oui  Non  Sans objet

Époux ou conjoint de fait \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les \_\_\_\_\_ \$ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) \_\_\_\_\_.  
Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés.  Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant \_\_\_\_\_

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 4 – RÉCEPTION PAR LE CESSIONNAIRE (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)**

Nous avons reçu \_\_\_\_\_ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie 1 et, s'il y a lieu, de la partie 3.

Nom du cessionnaire : **Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes**

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_



RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES  
 110, rue Sainte-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6  
 Tél. : (514) 878-4473 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060  
 Courriel : RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca  
 ARC Numéro d'agrément : 1203231 RRQ Numéro d'enregistrement : 38001

**Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146(16)a ou 146.3(2)e de la Loi de l'impôt sur le revenu**

**PARTIE 1 – RENTIER**

Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom et initiales \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

**SECTION A – Transfert provenant d'un REER ou d'un FERR**

- Je suis le rentier du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) \_\_\_\_\_  
 Numéro et nom du régime individuel \_\_\_\_\_
- Je suis le rentier du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) \_\_\_\_\_  
 Numéro et nom du fonds individuel \_\_\_\_\_

Nom de l'émetteur du REER ou du FERR \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

**SECTION B – Montant à transférer**

Veillez noter que le Régime n'accepte pas les transferts de REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé ou les transferts d'un FERR qui comprend des montants transférés d'un REER auquel votre époux(se) ou conjoint(e) de fait a cotisé sauf si le dernier versement a été fait il y a au moins 3 ans. Plus précisément, à partir du dernier versement de l'époux(se) ou du conjoint(e) de fait, vous devez avoir vu passer trois fois la date du 31 décembre au calendrier avant de pouvoir faire le transfert.

- Je demande le transfert en argent :  de tous les biens,  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$
- Je demande le transfert en argent (sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année) :  
 de tous les biens ou  de la somme forfaitaire de \_\_\_\_\_ \$, représentant une partie des biens de mon FERR qui est mentionné à la section A.

**SECTION C – Identification du RPA auquel les fonds sont transférés**

Je demande le transfert du REER ou du FERR mentionné ci-dessus dans mon compte de participant au Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) Numéro d'agrément : 1203231

Nom de l'administrateur du RPA : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes Adresse : 110, rue Ste-Thérèse, bur. 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6

Date \_\_\_\_\_ Signature du rentier \_\_\_\_\_

**PARTIE 2 – CESSIONNAIRE**

- Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du participant du régime mentionné à la section C de la partie 1
- Le régime est agréé selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nom du cessionnaire : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 3 – CÉDANT (N'émettez pas de feuillet T4RSP ni de feuillet T4RIF pour le montant transféré.)**

Veillez, s.v.p., émettre le chèque au nom de Desjardins Sécurité financière et y inscrire le nom du rentier.  
 Faire parvenir le chèque et le formulaire à l'attention du Comité de retraite du RRFS-GCF à l'adresse ci-dessus.

- Nous avons transféré \_\_\_\_\_ \$ du REER ou du FERR qui est mentionné à la section A de la partie 1 au cessionnaire qui est nommé à la section C de la partie 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un RPA, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.
- Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la Loi ?  Oui  Non  Sans objet
- L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REÉR?  Oui  Non  Sans objet
- Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REÉR auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé?  Oui  Non  Sans objet

Époux ou conjoint de fait \_\_\_\_\_ Nom de famille \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ NAS \_\_\_\_\_

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les \_\_\_\_\_ \$ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) \_\_\_\_\_.  
 Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés.  Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant \_\_\_\_\_

Nom de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**PARTIE 4 – RÉCEPTION PAR LE CESSIONNAIRE (N'émettez pas de reçu d'impôt pour le montant transféré.)**

Nous avons reçu \_\_\_\_\_ \$ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la partie 1 et, s'il y a lieu, de la partie 3.

Nom du cessionnaire : Comité de retraite du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_